

PARCOURS FRANCE VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Que ce soit pour faire évoluer sa carrière, changer de travail ou encore créer son entreprise, la Validation des Acquis de l'Expérience peut permettre d'y parvenir, Troisième voie d'accès à une certification, ce dispositif permet de faire reconnaître ses compétences, sans passer par la case formation, tout simplement en partant de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle, peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation.

La VAE se déroule en 3 grandes étapes :

1. Une candidature pour vérifier que le projet de VAE est réalisable.
2. Un dossier à compléter par le candidat, qui détaille ses expériences en lien avec le diplôme visé.
3. Un entretien avec un jury de professionnels et/ou de formateurs

2 parcours coexistent actuellement : le Parcours France VAE et le Parcours VAE de droit commun. La MFR vous propose le Parcours France VAE. Le Parcours France VAE est en cours de déploiement pour l'ensemble des certifications. Toutes les certifications n'y sont pas encore accessibles (consulter le site France VAE : <https://vae.gouv.fr>).

PUBLIC CONCERNE / NOMBRE

- Salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, bénévole, proche aidant, tous secteurs d'activités confondus.
- Pour une aide au choix de la certification, prendre contact avec un Point-relais conseil, un Conseiller en évolution professionnelle ou encore Transition Pro
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap : prendre contact Benjamin KRAFT, notre Référent Handicap, pour une étude de la faisabilité du projet et des besoins de compensation : 03 80 46 35 49 - benjamin.kraft@mfr.asso.fr
- Effectif : dans la grande majorité des cas, en individuel
- Possibilité de réunir jusqu'à 10 participants simultanément (pour une même certification)

LIEU DE L'ACTION

CFA - MAISON FAMILIALE RURALE DE QUETIGNY

33 Boulevard de Bellevue
21800 QUETIGNY

CALENDRIER DE L'ACTION DE FORMATION

Dates : Selon calendrier individuel avec programmation d'entretiens individuels et/ou regroupements collectif, en présentiel et/ou distanciel. Si besoin de périodes d'immersion en entreprise, celles-ci seront réalisées durant la période d'accompagnement définie par la convention de formation Si besoin de formations complémentaires, les périodes seront fixées en fonction des dates proposées par le prestataire choisi

Durée :

- Environ 6 mois (séances d'1 à 2 heures)
- Accompagnement méthodologique : 50 heures maximum
- Complément formatif : 70 heures maximum

PRE-REQUIS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Pré-requis

- Résider en France
- Avoir la nationalité française (avec pièce d'identité en cours de validité) ou un titre de séjour en règle, au moment du passage devant le jury
- Disposer d'une expérience professionnelle et/ou sociale en lien avec la certification souhaitée
- Viser une certification accessible par le Parcours France VAE

Modalités et délais d'accès

- S'inscrire sur la plateforme France VAE (inscription ouverte à toute personne qui n'est pas déjà engagée dans un parcours de formation initiale pour la certification professionnelle visée) : <https://vae.gouv.fr>
- Réception d'un accusé sous 48 heures
- Prise de contact sous 7 jours maximum par un de nos Architectes Accompagnateurs de Parcours (AAP) pour convenir d'un 1er RDV

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Favoriser l'évolution professionnelle du candidat (mobilité interne, promotion, obtention d'un nouvel emploi, évolution salariale, ...)
- Permettre au candidat d'analyser ses expériences professionnelles et/ou extra-professionnelles afin de valider partiellement (un ou plusieurs blocs de compétences) ou totalement la certification professionnelle visée (diplôme, titre professionnel, CQP,...).
- Bénéficier d'un accompagnement global par un de nos AAP

COMPETENCES / CAPACITES VISEES

- Expliciter son expérience par écrit
- Présenter son dossier à l'oral

PROGRAMME DE FORMATION

- Examen de la faisabilité du projet, confirmation de la certification choisie, constitution du dossier de faisabilité et envoi au certificateur pour avis de recevabilité
- Co-construction d'un parcours personnalisé
- Mobilisation du financement auprès de "France VAE"
- Si obtention de l'avis de recevabilité*, accompagnement méthodologique à la rédaction du dossier de validation
- Préconisation éventuelle de périodes d'immersion en entreprise et/ou de formations complémentaires (70 h maximum)
- Accompagnement à la recherche de prestataires pour les actes formatifs
- Préparation à l'entretien de validation
- En cas de non-validation ou validation partielle, entretien post-jury et accompagnement à la recherche de sessions de formation sur les blocs de compétences non validés

** L'examen de la recevabilité consiste, pour le certificateur, à vérifier le caractère suffisamment adéquat des activités précédemment exercées par le candidat, des formations qu'il a suivies et des blocs de compétences dont il a obtenu la validation, ou dont il est susceptible de l'obtenir à l'issue d'une formation en cours, avec le référentiel de la certification visée, ainsi que le respect des conditions particulières fixées par ce référentiel*

METHODES PEDAGOGIQUES

- Entretiens individuels avec l'accompagnateur et/ou regroupements collectifs en présentiel ou distanciel
- Entretien autour du récit de vie du candidat et aide au choix des situations représentatives
- Aide méthodologique et technique pour la formalisation du dossier
- Relecture et approfondissement des situations écrites
- Mise en situation orale / jury blanc
- Entretiens individuels post-jury le cas échéant
- Convention de stage en structure si besoin

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Classe numérique mobile (17 postes)
- i-ENT et Teams
- Salle pédagogique dédiée
- Kitchenette (avec possibilité d'accès à la restauration collective et à l'hébergement)

SUIVI DE L'ACTION

- Emargement pour chaque séquence d'accompagnement
- Suivi de la progression du dossier de validation (fiche de suivi)
- Attestation délivrée en fin d'accompagnement

EVALUATION DE LA CERTIFICATION

- Présentation d'un dossier écrit
- Entretien avec un jury

Le résultat de l'évaluation est notifié dans les 15 jours qui suivent le passage devant le jury. Trois types de décision peuvent être prises par le jury : validation totale, refus de validation et validation partielle pour laquelle le jury précise le ou les blocs de compétences acquis). Le ministère ou l'organisme certificateur délivre, sur demande du candidat, des attestations relatives à la certification professionnelle obtenue ou aux blocs de compétences validés.

EVALUATION DE L'ACTION

- Bilan oral avec la personne accompagnée, à chaque début de séance
- Nombre de personnes accompagnées sur les 3 dernières années : /
- Bilan écrit à chaud et effectué à 3-6 mois après fin d'action
- Bilan de l'enquête à chaud sur les 3 dernières années : /
- Taux de satisfaction : /
- Enquête de satisfaction des financeurs (si autre que le stagiaire) : /
- Sur les 3 dernières années, taux d'obtention totale, taux d'obtention partielle et taux de non obtention de la certification, sur les candidats étant passés devant le jury

COÛT (non assujetti à la TVA)

- Adhésion volontaire à l'association MFR : 30 €
- Frais pédagogiques de la formation : Prise en charge par France VAE (en fonction du parcours)
- Frais restauration : 9,50 € (coût unitaire d'un repas) / 15 € (coût nuitée et petit-déjeuner)

ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE PARCOURS

Louis CARRE-GUELLAEN - 03 80 46 82 62 – louis.carre-guellaen@mfr.asso.fr

Qualifications : AAP - Architecte Accompagnateur de Parcours (CFB Besançon) / Jury VAE (AgroSup Dijon)

Référente administrative : Mélanie PALOS - 03 80 46 82 68 - melanie.palos@mfr.asso.fr

PASSERELLES ET DEBOUCHES

L'ensemble des certifications sont organisées en bloc de compétence. Avec l'accompagnement VAE, vous pouvez obtenir la validation d'un bloc autonome ou de l'ensemble des blocs :

- Si vous ne validez que certains blocs de compétences, vous avez la possibilité de représenter les blocs non validés sans limite de temps en redemandant à bénéficier d'un nouvel accompagnement ;
- Si vous ne validez aucun bloc du diplôme, vous pouvez poursuivre votre parcours en prétendant à un nouvel accompagnement ou ajuster le niveau de diplôme en suivant les conseils du jury ;

Lorsque vous avez obtenu votre diplôme en totalité, vous pourrez vous présenter, dans le respect des modalités de recevabilité à un diplôme équivalent ou à un diplôme supérieur. Pour connaître les diplômes accessibles par équivalence, vous pouvez vous référer au site des certificateurs comme par exemple :

<https://www.fafih.com> <https://chlorofil.fr> <http://www.education.gouv.fr> <https://vae.education.gouv.fr>

L'accompagnateur VAE vous présentera les débouchés en lien avec le diplômé visé.

ACCESSIBILITE



T1 - Terminus La Parenthèse Quetigny



B16 - Arrêt Le Cromois



Accessibilité handicap

CFA - MAISON FAMILIALE RURALE DE QUETIGNY

33 Boulevard de Bellevue – 21800 QUETIGNY - Tél : 03.80.46.35.49

mfr.quetigny@mfr.asso.fr - <http://www.mfrquetigny.fr>

SIRET : 778 245 985 00024 | Numéro de déclaration d'activité : 26210055021

